



Compte-rendu de la réunion d'information sur la carte des CIO du mercredi 4 mars

(citations en italique et en « »)

Présents :

- Les 14 directeurs de CIO
- Représentants de l'administration : SAIO : M. Hugot (CSAIO), I. Bordet, F. Paliod, G. Péquignot (IENIO)

CSAIO :

Exposé de la situation :

Lecture du courrier envoyé au DASEN par Madame Darpheuille, direction des affaires scolaires (DASCO) :

« Rappel des textes de loi de 71/72/84...lors du vote du budget de Paris, le conseil de Paris a tenu compte des contraintes budgétaires... ». A partir de septembre 2015, pour les CIO hébergés dans des écoles ou des collèges que le Rectorat *« aura souhaité transformer en CIO d'Etat »* une convention fixera le montant du loyer (+ charges) pour les locaux. Pour les 2 CIO (18^{ème} et 19^{ème}), la régie immobilière de la Ville de Paris fournira de nouveaux baux à l'Etat.

Il est demandé au Rectorat de répondre en indiquant la *« liste des CIO »* pour laquelle *« l'activité est impérative »*.

Une copie du courrier réponse du Rectorat à la Mairie de Paris nous sera transmise.

Dans ce courrier, le Rectorat fait part des points suivants :

« pas content »

« on ne connaît pas le coût des loyers pour dire on reste ou on part »

Demande d'une « rencontre entre la Mairie et le Rectorat et d'un échéancier. »

A ce jour, la Mairie n'a pas répondu.

Carte cible des CIO

Un courrier a été envoyé au MEN pour demander la sortie du CIO des enseignements supérieurs de la carte cible des CIO, compte tenu de son *« rayonnement régional »* et pour l'informer du problème du coût financier des loyers parisiens qui ne permettrait pas une prise en charge de 6 CIO (cf carte cible des CIO du MEN, 3 Etat + 3 départementaux).

« L'argument du « rayonnement régional » aurait été considéré comme recevable par le MEN. »

Si le MEN ne donne que 35 000 euros par CIO, le Rectorat ne pourra pas prendre en charge les 6 CIO (6 X 35 000 euros = 210 000 euros) puisque le budget actuel des 3 CIO d'Etat est de 228 00 euros.

Pas de réponse du MEN à ce jour. CSAIO sera reçu en audience au MEN le 4 mars. Le Rectorat attend l'enveloppe financière du MEN pour négocier avec Paris.

La question est « *comment Paris va se positionner ?* »

Informations du CSAIO

- Perspectives que l'on doit se donner

Perspective 1 : 210 000 euros pour tous les CIO, donc on garde 3 CIO et on ferme les autres. Il faut réfléchir à comment « *distribuer les CO-P/ administratifs / DCIO sur les 3 CIO* »

Perspective 2 : Paris propose des conditions très favorables au niveau des loyers. « *Il faudra réduire la voilure, on ne pourra pas payer les loyers des CIO 18 et 19.* »

« *On peut imaginer d'autres choses, mais je ne vois pas* »

« *l'idéal serait que les 11 CIO subsistent* »

« *Pour moi l'idéal, ça serait 7 CIO : 3 CIO Etat, 4 autres CIO (soit 1 par district)* »

Quels sont les CIO qui ont la capacité d'accueillir d'autres CIO ?

Est-ce qu'il y a le matériel pour accueillir les autres CO-P

Le CSAIO est dans la logique de maintenir les CO-P en CIO. IL faut un lieu de rassemblement, un lieu de travail et un lieu d'accueil.

- Les personnels

CO-P : resteront dans les CIO

Administratifs : problème du calendrier du mouvement intra académique (a déjà commencé)

DCIO : pas 2 ou 3 DCIO dans le même CIO (conflit juridique)

Les détacher et leur confier des missions transversales

Créer des DCIO adjoints (pour les nouveaux DCIO), à titre expérimental, au niveau juridique ça n'existe pas.

- Manière dont on communique avec les collègues, avec l'extérieur, entre nous

« *Les CO-P ne doivent pas prendre position dans l'exercice de leur métier* »

Les syndicats peuvent intervenir dans le débat public.

Questions des DCIO

Isabelle Bouillot, CIO 19 : le volume des CO-P contractuels va-t-il être maintenu ?

CSAIO : A priori oui, le nombre de postes CO-P reste constant

Marie Christine Dubost, CIO 8/16 : nous n'avons pas les éléments pour réfléchir

CSAIO : « *il faut négocier pour avoir le temps pour la rentrée 2016* ». Dans une logique de fonctionnement normal, quels seraient les critères pour le choix des CIO :

- Coût financier
- Accueil handicapés
- Accueil de plus de CO-P et que ça reste vivable
- Facilités d'accès par les transports en commun
- Contexte local (Nord Est, quartiers difficiles...)

Michel Roger Gilmert, CIO centre : y a-t-il d'autres lieux à explorer? Par exemple les lycées.

CSAIO : par exemple les Missions locales, la Cité des métiers. La question a été posée au CIDJ, mais le CIDJ ne paye pas de loyer à la ville de Paris, et si CIO dans les locaux du CIDJ, la Mairie pourrait demander le paiement d'un loyer.

Pour les lycées, « *je vous paye, je commande, les activités, les missions des CO-P sont des compétences du MEN, la vice présidente du conseil régional a dit : les CO-P sont du ressort du MEN* »

Marilou Struillou, CIO 20 : a déjà fait part lors de la réunion de lundi avec les organisations syndicales de son opposition à l'implantation des CIO dans les lycées. La Région pourrait demander des compensations en termes de participation des CO-P à des actions organisées par la Région.

CSAIO : « je vous transmettrai les informations sur l'état d'avancement du dossier sur vos boîtes personnelles. quels sont les lieux où maintenir les CIO ? avec quels arguments ? quels éléments qualitatifs pour avoir des critères de choix »

Marilou Struillou, CIO 20 : Nous vous re demandons une copie du courrier envoyé au DASEN par Madame Darpheuille, direction des affaires scolaires (DASCO) .

Demande de précisions sur la perspective N°2 :

CSAIO : les conditions favorables sous entendent que la Mairie ne fera pas payer de loyers.

Antoinette Hamel
Marilou Struillou
SNES – FSU Orientation

Rappel :
Réunion pour tous les personnels de CIO,
jeudi 5 mars, 18h, CIO Paris 20
153 avenue Gambetta